



**MAIRIE DE
NOGENT-LE-ROI**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix neuf décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Nogent sur Roi, sur convocation adressée à chacun de ses membres le 12 décembre 2014 conformément aux articles L2121-10 suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de Nogent-le-Roi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MALLET, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul MALLET, Sandrine MORILLE, Henry VIMARD, Jean-Luc GEUFFROY, Monique RENARD, Ana DE CARVALHO, Roberto DEL CASTILLO, Yves VAN LANDUYT, Marie-Edith FAVRE, Nathalie BOBEUF, Amélie COURAUD, Anne-Hélène DONNAT, Patrick PRIEUR, Marie-José GOFRON, Loïc TOUFFET, Nadine RYBARCZYK-MICHEL, Hervé GALLEPY, Gilles NOËL, Salim AOUADI, Sergio FERREIRA, Jean-François LE NOCHER, Valérie SEGABIOT-SERVIUS

Étaient absents : Muriel ZMUDZ, Emilie BOUTELLIER, Dominique CHANFRAU, Christian GUERBOIS,

Étaient excusés :

Avaient donné procuration : Emilie BOUTELLIER à Jean-Paul MALLET, Chrystel CABURET à Hervé GALLEPY, Dominique CHANFRAU à Patrick PRIEUR, Amélie COURAUD à Anne Hélène DONNAT, Ana DE CARVALHO à Sergio FERREIRA, Christian GUERBOIS à Marie Edith FAVRE, Sandrine MORILLE à Jean-François LE NOCHE, Muriel ZMUDZ à Henry VIMARD,

Secrétaire de séance : Monsieur Henry VIMARD.

Le Maire,

REND COMPTE des décisions qu'il a eu à prendre depuis la dernière réunion en application de l'article L 2122-22 du CGCT,

Le Conseil Municipal,

-ADOPTÉ, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14/11/2014. (Vote : 23 pour, 4 abstentions)

-DECIDE, à l'unanimité, que les nouvelles attributions de compensation, découlant du transfert de la cuisine centrale à la Communauté de Communes, suite aux propositions émises par la commission locale d'évaluation des charges transférées s'établissent à 748 819.42 € pour la commune de Nogent le Roi, seule impactée par ce transfert.

-DECIDE de voter le budget principal de la commune de Nogent le Roi pour l'exercice 2015 ; il s'équilibre ainsi : Section de fonctionnement : 3 335 521 €
Section d'investissement : 4 797 164 €
et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondant aux programmes d'investissement inscrits au budget 2015. (Vote : 23 pour, 3 abstentions, 1 contre)

-DECIDE de voter la décision modificative n° 3 au budget principal, exercice 2014 et pour cela de passer les écritures présentées en séance. (Vote : unanimité)

-DECIDE dans le cadre de la réalisation du lotissement à usage d'habitation « le Chemin Vert », confié par contrat de concession d'aménagement à la SAEDEL, d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt contracté par la SA Eure & Loir Habitat pour la construction de logements sociaux.
(Vote : unanimité ; M. MALLET, administrateur de la SA ne prend pas part au vote).

-DECIDE d'appliquer à compter du 01/01/2015 les tarifs suivants :

REPAS	2015
Nogentais	2.65 €
Extérieur	3.90 €
Adultes	9.50 €
Goûters	0.30 €

-DECIDE d'affecter le 3^{ème} emploi avenir à temps complet, aux services techniques de Nogent le Roi. (Vote : unanimité)

-DECIDE d'attribuer à Madame la Trésorière de Nogent-le-Roi, une indemnité au titre de l'exercice 2014 d'un montant de 827.91 € brut et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget (Vote : 26 pour, 1 abstention).

-DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de Plan de prévention des Risques et des Inondations de la vallée de l'Eure entre Maintenon et Montreuil, à condition que certaines réserves évoquées en séance soient prises en compte. (Vote : unanimité).

-DECIDE d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subventions dans le cadre du contrat régional pour les opérations d'investissement suivantes :

- Création d'une salle chorégraphique et gymnique dans un bâtiment industriel existant ;
- Travaux relatif à la création d'un équipement de loisirs sportifs de plein air et de détente Pierre ;
- Travaux relatif à la requalification d'un site industriel sur la zone industrielle du poirier à Nogent le Roi ;
- Création d'un espace de co-working dans les locaux de la CC4V à Nogent le Roi.

Vu pour être affiché le 22/12/2014 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean-Paul MALLET